

Collaboration de
SuisseEnergie pour les communes
au Programme Energie 2012-2015
du Canton de Fribourg

**Analyse des effets des actions soutenues
par le canton de Fribourg pour les années
2012 à 2014**

30 avril 2015

Auteur : Brigitte Dufour-Fallot

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	SuisseEnergie pour les communes	3
2.1	Prestations de la Direction régionale pour le canton de Fribourg	3
2.2	Equipe de projet	4
3	Le label Cité de l'énergie	4
4	Actions énergétiques soutenues par le canton de Fribourg de 2012 à 2015.....	5
4.1	Programme d'encouragement	5
4.2	Description des différentes actions soutenues.....	6
4.3	Procédure et règlement d'utilisation.....	8
5	Les résultats 2012-2014.....	8
5.1	Représentation cartographique	9
5.2	Résultats quantitatifs et commentaires	9
6	Conclusion.....	16
7	Annexes	16

1 Introduction

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie énergétique visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 watts d'ici 2030 », le Conseil d'Etat fribourgeois a défini certaines priorités dont l'utilisation efficace de l'énergie, la valorisation des énergies renouvelables et l'exemplarité des collectivités publiques. Le Conseil d'Etat fribourgeois a aussi clairement mentionné son objectif d'amener, à moyen terme, toutes les communes du canton à l'obtention du label « Cité de l'énergie ». Il s'agit d'une mesure volontaire qui va certes au-delà des exigences fixées par les dispositions légales en vigueur, mais qui accroît le rôle d'exemplarité des collectivités. C'est pourquoi le Conseil d'Etat fribourgeois a pris la décision, en juin 2011, de soutenir financièrement et de manière importante les démarches allant dans ce sens.

L'article 35c du règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, modifié le 21 juin 2011, précise : « Pour les études relatives aux étapes du processus visant à l'obtention du label Cité de l'énergie, la Direction de l'économie et de l'emploi établit une directive définissant les aides accordées aux communes. La mesure est applicable jusqu'au 31 décembre 2015, ». La directive, sous forme d'un courrier du Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen du 10 janvier 2012 définit les modalités d'encouragement pour les mesures prises au niveau communal, ou par un ensemble de communes visant à l'obtention du label.

Le présent rapport a pour objectif d'analyser les résultats intermédiaires du programme d'encouragement fribourgeois pour les années 2012 à 2014. Il est développé en 2 phases :

- la présentation des prestations de SuisseEnergie pour les communes, du label Cité de l'énergie et des actions soutenues par le canton de Fribourg de 2012 à 2015 ;
- une phase d'analyse : diagnostic de la situation.

2 SuisseEnergie pour les communes

2.1 Prestations de la Direction régionale pour le canton de Fribourg

SuisseEnergie pour les communes est le programme de l'Office fédéral de l'énergie qui soutient les villes et les communes dans leurs efforts pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Avec le label Cité de l'énergie, SuisseEnergie pour les communes offre une approche attractive aux villes et aux communes. C'est l'un des programmes les plus performants de SuisseEnergie. En mars 2015, il existe 364 Cités de l'énergie.

Le Service de l'énergie s'est assuré de la collaboration de SuisseEnergie pour les communes (CHeC). Pour tout le canton de Fribourg (f et d), c'est la Direction romande¹ de SuisseEnergie pour les communes qui a mis en place le dispositif, qui anime la structure permettant de coordonner le travail des conseillers·ères Cité de l'énergie (CCE) dans le canton de Fribourg, qui assure la qualité et l'unité des prestations fournies et répond aux besoins de communes de manière optimale.

Les prestations suivantes ont été ou sont effectuées par la direction régionale :

- mise en place du dispositif en 2012 : conception et élaboration de la structure ;
- administration des mesures d'accompagnement : organisation, gestion, suivi, controlling, reporting ;
- coordination avec le Service de l'énergie ;
- gestion financière trimestrielle (factures des conseillers/-ères, décompte, comptabilité, paiement et bilan) ;

¹ La direction romande était assurée jusqu'à fin 2013 par un seul bureau, Bio-Eco à Cossonay. Depuis 2014, il y a deux bureaux régionaux. Bio-Eco coordonne les activités des cantons de FR, GE et VS.

- gestion des demandes des communes : coordination avec les communes, conseils, renseignements et attribution des conseillers/-ères ;
- gestion des conseillers/-ères Cité de l'énergie : organisation, suivi, information, séance annuelle, hotline ;
- création d'un flyer d'information (français et allemand) pour le canton de Fribourg avec le résumé des subventions et des mesures d'accompagnement (français et allemand) cantonales ;
- création d'une page internet www.citedelenergie.ch/fribourg (français et allemand)

2.2 Equipe de projet

Les conseillers/-ères Cité de l'énergie actifs dans le canton de Fribourg sont les acteurs clés pour assurer une réalisation réussie du projet. Ils sont formés et informés spécifiquement et régulièrement pour le canton de Fribourg.

La coordination et la gestion du projet pour l'ensemble des communes fribourgeoises sont réalisées par la Direction régionale de SuisseEnergie pour les communes, c/o Bio-Eco Sàrl, Brigitte Dufour-Fallot et Sophie Borboën.

Le Service de l'énergie est informé régulièrement de la situation du programme et assure un rôle de superviseur.

3 Le label Cité de l'énergie

Le Conseil d'Etat fribourgeois a clairement mentionné son objectif d'amener, à moyen terme, toutes les communes du canton à l'obtention du label « Cité de l'énergie » de manière volontaire. Quels sont les avantages pour une collectivité d'obtenir ce label ?

Les Cités de l'énergie sont depuis de nombreuses années sur le chemin d'un approvisionnement énergétique durable ; elles encouragent le recours aux énergies renouvelables, une mobilité supportable pour l'environnement, mettent en œuvre une gestion durable des ressources et veulent assumer leur fonction de modèle.

Les Cités de l'énergie réunies économisent chaque année environ 120.000 tonnes de CO₂ et 305 gigawatt-heures d'électricité. En outre, elles utilisent et produisent des énergies locales et renouvelables – et contribuent d'autant à la protection du climat et à un futur énergétique durable.

→ Le label Cité de l'énergie apporte la preuve visible pour les communes qu'elles mènent activement une politique énergétique durable.

Avec le label «Cité de l'énergie®», ces déclarations d'intention se muent en une véritable gestion de la qualité d'une politique énergétique durable. Le label «Cité de l'énergie®» représente ainsi un système de gestion pour la politique énergétique, climatique et des transports.

Le label «Cité de l'énergie®» signifie qu'une ville, un village ou une région - en fonction de ses possibilités - a entrepris des efforts supérieurs à la moyenne dans le domaine de sa politique énergétique communale. C'est pourquoi même des communes de moins de 10'000 habitants peuvent être détentrices du label «Cité de l'énergie ®».

S'appuyant sur des systèmes de gestion de la qualité issus de l'économie, p. ex Total Quality Management TQM, le label «Cité de l'énergie®» est un programme axé sur les processus, dans lequel, étape par étape, les performances énergétiques sont améliorées, les processus d'administration optimisés en continu et l'engagement de la population et de l'économie renforcé.

4 Actions énergétiques soutenues par le canton de Fribourg de 2012 à 2015

4.1 Programme d'encouragement

Une commune peut demander des soutiens pour toute une gamme d'actions afin de se lancer dans le processus Cité de l'énergie. Les actions soutenues dans le cadre du Programme Energie 2012-2015 du canton sont indiquées dans la brochure annexée et sur les pages :

<http://www.citedelenergie.ch/fr/cantonFR/> et <http://www.energiestadt.ch/KantonFR/>

Les actions sont réparties en deux domaines: processus Cité de l'énergie et efficacité énergétique.

- Les actions du processus Cité de l'énergie (voir les commentaires pour améliorer le tableau – 8)

Le tableau ci-après récapitule les aides disponibles, subventions et mesures d'accompagnement, pour les communes fribourgeoises ainsi que le mode de facturation, dans le cadre du processus Cité de l'énergie.

Action	Mesures inscrites dans la directive de janvier 2012	Mesures du programme Cité de l'énergie
Visite d'input à une commune non membre de l'Association Cité de l'énergie (ACE)	financée par le canton	
Adhésion à l'ACE première année	Selon la grandeur de la commune	
Visite annuelle aux membres ACE		Financée par l'ACE
Visite supplémentaire à un membre ACE Ou coaching coup de pouce pour un produit ou une action	Financée par le canton	
Réalisation de l'état des lieux et programme de politique énergétique, 1 ^{ère} étape du processus Cité de l'énergie	50% du budget après déductions autres subventions ³	Soutien financier CHF 2'000.-
Demande de la reconnaissance partenaire en processus Cité de l'énergie	50% du budget après déductions autres subventions ³	1'500.-
Demande du label Cité de l'énergie	50% du budget après déductions autres subventions ³	4'000.- à 5'000.-
Réexamen des actions de politique énergétique tous les 4 ans pour les communes ayant le label Cité de l'énergie (réaudit)	50% du budget après déductions autres subventions ³	4'000.- à 5'000.-

- Les actions d'efficacité énergétique

Les études de faisabilité visent à réduire la consommation d'énergie et/ou à valoriser les énergies renouvelable sont directement subventionnées par le canton et ne sont pas analysées ici.

Action	Mesures inscrites dans la directive de janvier 2012	Mesures du programme Cité de l'énergie
Etudes de faisabilité	50% du budget après déductions autres subventions, max. 10'000.- par commune entre 2012 et 2015	
Adhésion à la campagne Display	Les coûts d'adhésion	Etre membre de l'ACE

4.2 Description des différentes actions soutenues

Action n° 1.1 : Visite d'information à une commune non membre de l'Association Cité de l'énergie

L'approche orale est privilégiée dans le cadre du processus Cité de l'énergie. En effet, rien de tel que d'expliquer de vive voix le programme de soutien, les avantages, les conditions et le processus Cité de l'énergie.

→ Grâce à la possibilité d'une visite gratuite d'un-e conseiller/-ère Cité de l'énergie la commune peut choisir en connaissance de cause de s'engager dans le processus. De plus, elle profite de l'établissement d'un diagnostic sommaire de sa politique énergétique.

Le processus Cité de l'énergie permettant à une commune d'établir son plan directeur communal des énergies, le/la conseiller/-ère Cité de l'énergie est amené·e à répondre aux nombreuses questions posées.

Action n° 1.2 : Adhésion à l'Association Cité de l'énergie

La qualité du label est garantie par l'Association Cité de l'énergie. Les membres de l'association Cité de l'énergie - 720 en mars 2015 dont 67 collectivités fribourgeoises² - profitent de conseils techniques gratuits fournis par des conseillers Cité de l'énergie accrédités. Les communes participent gratuitement à des séminaires d'échange d'expérience avec d'autres communes, disposent d'informations actuelles sur la politique énergétique communale, et bénéficient de soutien financier pour le processus de labellisation et des projets énergétiques divers. Les cotisations sont consacrées au conseil et au suivi des membres et des Cités de l'énergie.

Devenir membre de l'Association Cité de l'énergie représente le premier pas vers le label Cité de l'énergie.

→ En adhérant à l'Association Cité de l'énergie, une collectivité prouve aujourd'hui sa volonté de s'engager en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et profite du soutien financier de la Confédération, notamment d'une visite gratuite annuelle.

Action n° 1.3 : Seconde visite pour les membres de l'Association Cité de l'énergie

Le programme SuisseEnergie pour les communes accompagne et soutient les collectivités dans la mise en œuvre de leur potentiel en matière de politique énergétique, les projets phares, qui rayonnent bien au-delà du niveau régional, en témoignent, mais également les actions quotidiennes en politique, administration, économie et population.

→ Grâce à une visite supplémentaire réalisée par un-e conseiller/-ère Cité de l'énergie, la collectivité bénéficie d'accompagnement à la mise en œuvre d'une action (par ex. la comptabilité énergétique avec EnerCoach, ...)

Action n° 1.4 : La première étape du processus : analyse de la situation, objectifs et plan de mesures

Les Cités de l'énergie montrent comment nous pouvons nous rapprocher, étape par étape, d'un approvisionnement énergétique durable (figure 1).

Le processus commence par l'état des lieux de la situation communale dans le domaine énergétique. Six domaines importants en matière de politique énergétique sont analysés en profondeur à l'aide d'un catalogue de mesures standardisé par un-e conseiller/-ère Cité de l'énergie externe :

- Aménagement du territoire, constructions

² En comparaison, le nombre de membre est de 39 pour le canton de Vaud, 26 pour le canton du Valais, 22 pour le canton de Genève, 13 pour le canton de Neuchâtel, 5 pour le canton du Jura et 4 pour le Jura bernois. (Voir annexe)

- Bâtiments et équipements communaux
- Approvisionnement et dépollution
- Mobilité
- Organisation interne
- Communication et coopération

Suite à l'état des lieux, la vue d'ensemble de la politique énergétique sous forme d'une analyse de la situation avec les points forts / points faibles et les actions envisageables à l'avenir est présentée. Sur cette base le programme de politique énergétique avec vision, objectifs et plan d'actions est élaboré ainsi que le plan des secteurs énergétiques. Il reste aux autorités communales de l'approuver et à mettre en œuvre les actions planifiées.

Cette 1^{ère} étape correspond au Plan communal des énergies au sens de l'art. 8 de la loi cantonale sur l'énergie du 9 juin 2000.

→ A la suite de cette phase, la commune dispose d'une politique énergétique qui constitue un fil conducteur pour les activités communales dans le domaine de l'énergie.



Figure 1 : Cycle de gestion du processus Cité de l'énergie

Action n° 1.5 : La deuxième étape du processus : demander la reconnaissance « Partenaire en processus Cité de l'énergie » ou le label « Cité de l'énergie »

Les possibilités d'action d'une commune en matière de politique énergétique sont fortement tributaires de sa taille et de sa structure ainsi que des domaines d'activité relevant de sa compétence (avec ou sans production électrique, usine à gaz, centre de distribution des eaux, autorité délivrant les permis de construire, groupement scolaire, etc.). Cela signifie que le nombre de points nécessaires pour l'attribution du label varie en fonction des possibilités d'action spécifiques de la commune.

Pour l'attribution du label, des mesures doivent être mises en œuvre ou planifiées et correspondre à au moins 50% du nombre de points que la collectivité peut effectivement réalisés.

→ L'étape Partenaire en processus amène un pas plus loin : c'est la reconnaissance pour les communes qui structurent leur politique énergétique avec les instruments du label Cité de l'énergie mais qui n'atteignent pas 50% des mesures possibles pour obtenir le label Cité de l'énergie.

→ Les communes, villes ou régions ayant réalisé et planifié au moins 50% des mesures possibles obtiennent le label Cité de l'énergie pour quatre ans.

Action n° 1.6 : L'audit de renouvellement du label Cité de l'énergie appelé le réaudit

A l'issue des quatre ans, la politique énergétique d'une collectivité déjà en possession du label est examinée par la commission du label.

→ Demande de renouvellement de la certification « Cité de l'énergie » après examen préalable et actualisation du programme de politique énergétique de nouveau pour quatre ans.

Action n° 2.2 : Adhésion à Display pour afficher les performances énergétiques et environnementales de bâtiments publics

La campagne DISPLAY® encourage l'affichage des performances énergétiques des bâtiments en utilisant un poster inspiré de l'étiquette des appareils électroménagers. Avec le poster DISPLAY® comme outil de communication, il est facile d'informer tous les utilisateurs des bâtiments et de les motiver à économiser l'eau et l'énergie pour améliorer la classe d'efficacité du bâtiment.

DISPLAY® est une campagne européenne qui a pour but d'aider les communes à mener des actions concrètes contre le gaspillage de l'énergie dans les bâtiments. Cette campagne vise à responsabiliser chaque citoyen sur ses consommations énergétiques, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et réaliser des économies financières.

4.3 Procédure et règlement d'utilisation

La procédure est la suivante :

- La demande doit être adressée au Service de l'énergie avant la réalisation de la mesure.
- Les subventions sont accordées dans les limites du budget annuel total. Si toutes les conditions sont remplies, l'ordre d'arrivée des demandes fait foi pour l'attribution du soutien.
- Seules les offres en cohérence avec les prix du marché seront prises en compte pour l'octroi de subvention.
- Toute aide fera l'objet d'une décision formelle. Les travaux ne pourront débuter qu'après l'établissement de la décision spécifiant qu'une subvention a été allouée.
- La mesure est applicable jusqu'au 31 décembre 2015
- Le versement d'une subvention se fera après achèvement de l'action, sur présentation d'un rapport final, d'un décompte final (y compris factures) et d'une facture pour le versement de la subvention.

Toutes les questions, notamment sur les demandes de subvention, peuvent être abordées avec la/le conseiller/-ère Cité de l'énergie.

5 Les résultats 2012-2014

L'analyse intermédiaire des actions du programme d'encouragement 2012-2015 permet d'établir le diagnostic de la situation.

5.1 Représentation cartographique

Deux cartes (en annexe) permettent de visualiser en un coup d'œil l'évolution de la situation avant le programme et à la fin 2014, le nom des collectivités et leur statut.

1. Canton de Fribourg 2011
2. Canton de Fribourg 2014

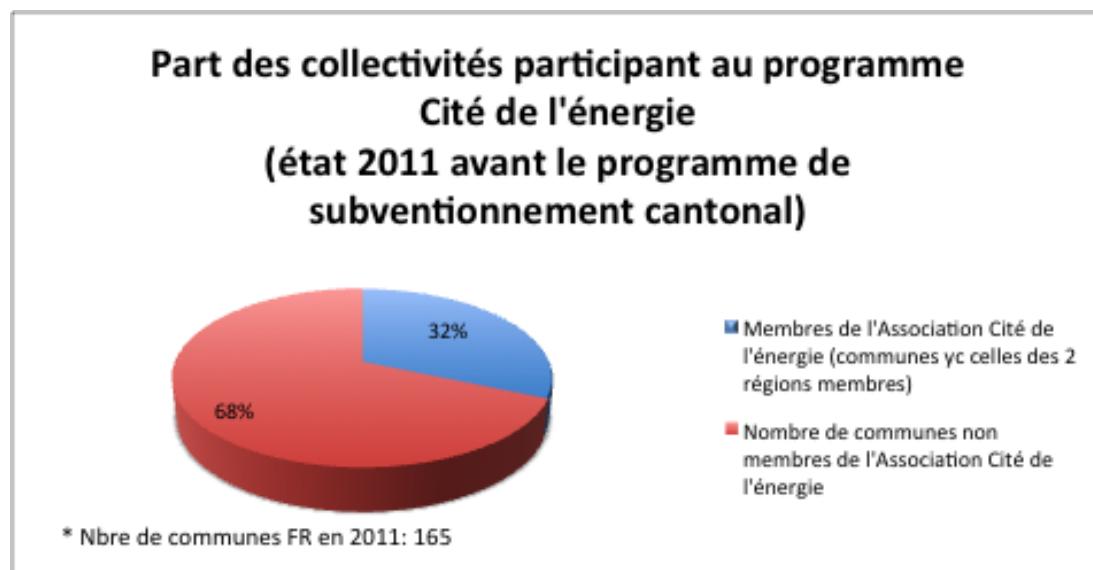
5.2 Résultats quantitatifs et commentaires

Une comparaison du nombre de collectivités participant au programme Cité de l'énergie en 2011 et celles ayant profité à la fin 2014 des actions soutenues dans le cadre du Programme Energie 2012-2015 du canton de Fribourg a été réalisée. (voir Tableau 1 en annexe).

En 2011, il y avait 29 membres de l'Association Cité de l'énergie (ACE) dont :

- 11 communes labellisées Cité de l'énergie
- 1 Région Cité de l'énergie (composée de 19 communes)
- 3 communes Partenaires en processus
- 13 communes membres de l'ACE
- 1 région membre de l'ACE (composée de 6 communes)

→ Au total en 2011, 52 communes participaient au programme Cité de l'énergie ce qui représentait 32% du total des communes fribourgeoises en 2011.



Graphique 1 : Part des collectivités en 2011

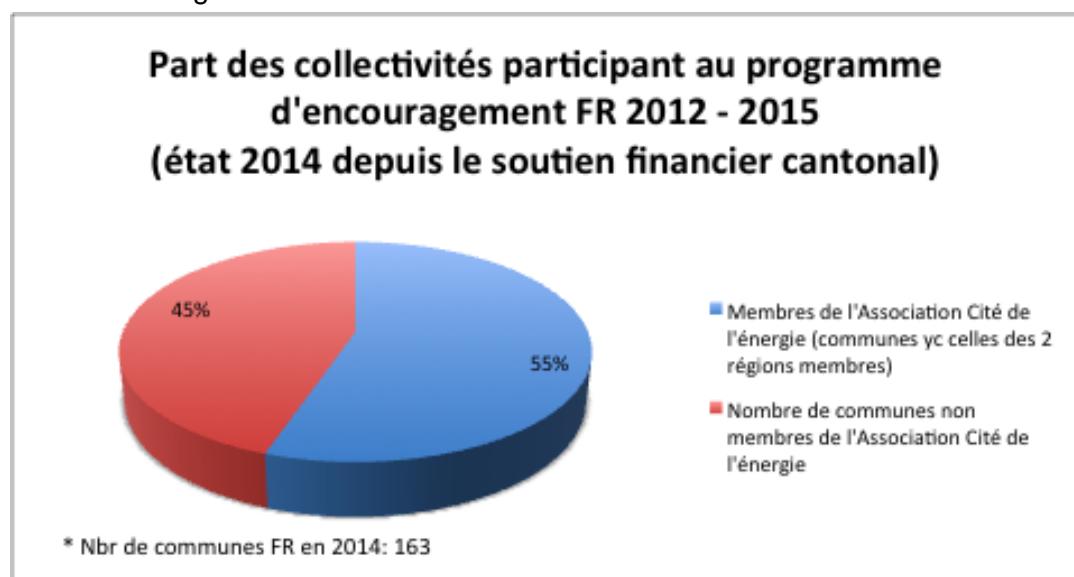
Fin 2014, il y a eu 38 adhésions supplémentaires, soit 67 membres de l'Association Cité de l'énergie (ACE) dont :

- 12 communes labellisées Cité de l'énergie : 1 de plus
- 1 Région Cité de l'énergie (composée de 19 communes) : pas de changement
- 3 communes Partenaires en processus : pas de changement
- 50 communes membres de l'ACE :
- 1 région membre de l'ACE (composée de 6 communes)

→ Au total en 2014, 90 communes participent au programme Cité de l'énergie ce qui représente 55% du total des communes fribourgeoises en 2014.

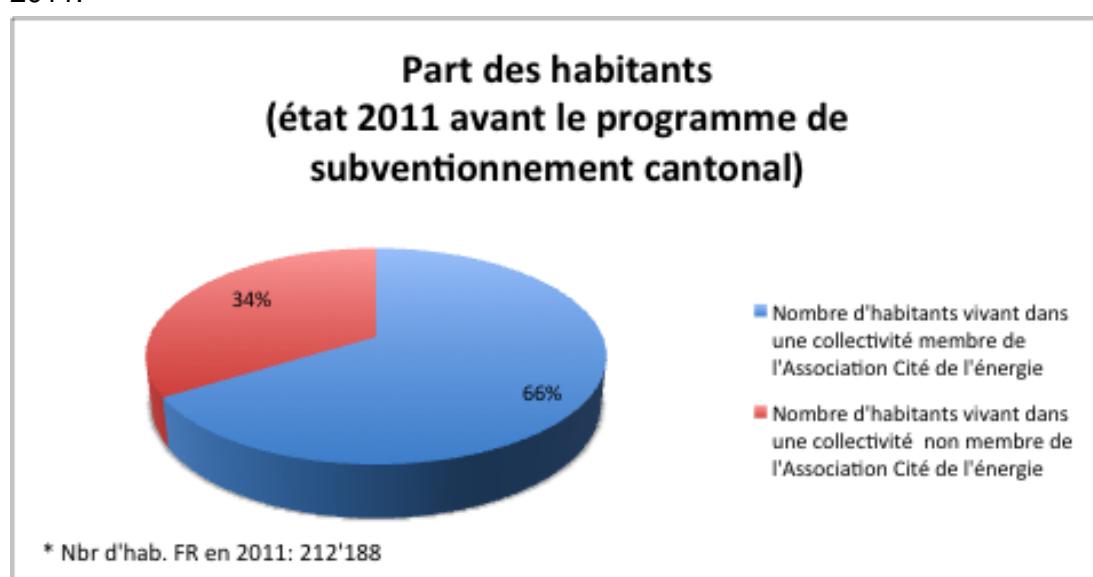
C'est la plus forte progression du nombre de communes qui ont adhéré à l'ACE en Suisse romande ces 3 dernières années et en Suisse en général. Ce résultat est à mettre au

bénéfice des actions soutenues dans le cadre du Programme Energie 2012-2015 du canton de Fribourg



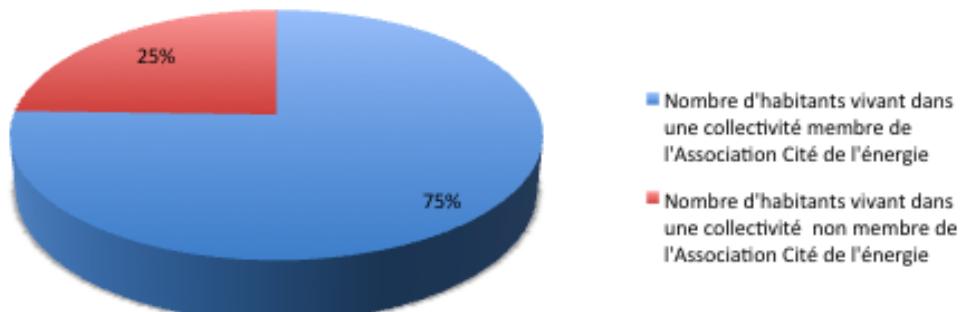
Graphique 2 : Part des collectivités en 2014

Les plus grandes communes étant déjà partenaires du programme en 2011, les nouvelles communes sont de taille moyenne à petite. La comparaison du nombre d'habitants concernés montre qu'actuellement le programme touche 75% de la population contre 65% en 2011.



Graphique 3 : Part des habitants en 2011 concernés par le programme SuisseEnergie pour les communes en 2011

Part des habitants (état 2014 depuis le soutien financier cantonal)

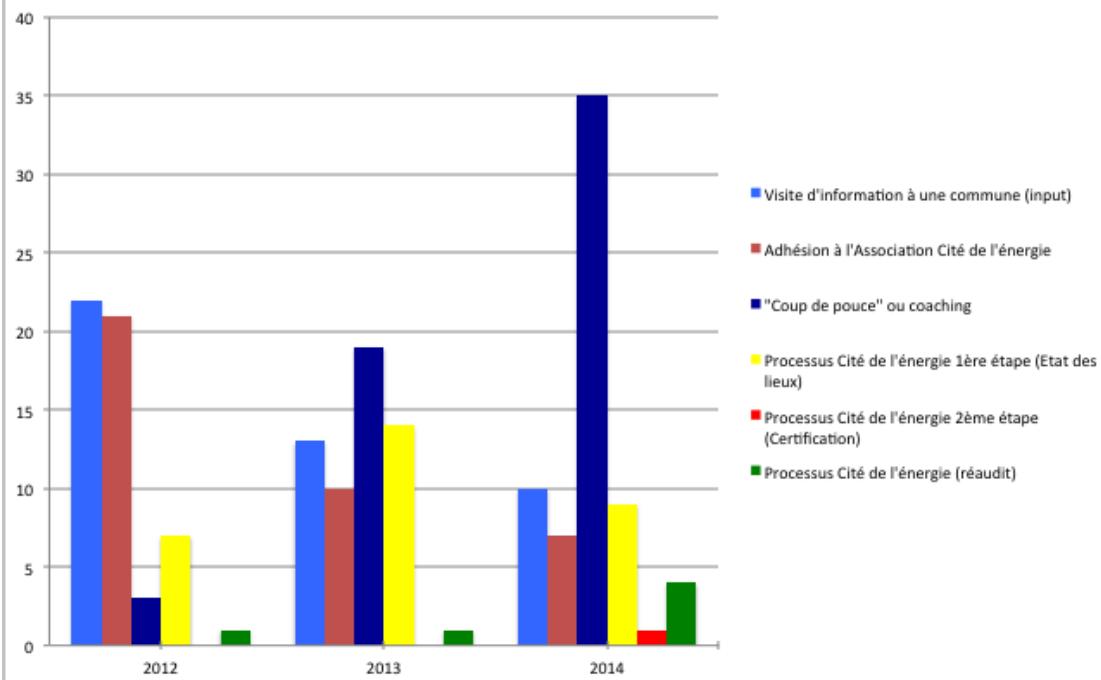


* Nbr d'hab. FR en 2014: 284'668

Graphique 4 : Part des habitants en 2014 vivant dans une collectivité bénéficiant du programme d'encouragement fribourgeois 2012-2015

Les résultats des 6 actions sont reportés dans le graphique ci-dessous.

Evolution des étapes d'obtention du label Cité de l'énergie (2012-2014)



Graphique 5 : Résultats des 6 actions proposées dans le cadre du processus Cité de l'énergie du programme d'encouragement 2012-2015 (situation 2014)

Résultats de l'action n° 1.1 : Visite d'information à une commune non membre de l'ACE

2012	2013	2014	Total 2012-2014
22	13	10	45

L'intérêt pour une visite sans engagement diminue avec le temps. Sur les 45 communes visitées, 38 ont adhéré à l'ACE et 7 n'ont pas donné suite à la visite (Autafond, Barbe-reche, Chénens, Ependes, Prez-vers-Noréaz, Russy et Treyvaux). Le maximum d'adhésion a eu lieu la première année du programme.

Résultats de l'action n° 1.2 : Adhésion à l'ACE

2012	2013	2014	Total 2012-2014
21	10	7	38

Le nombre d'adhésion diminue dans la même proportion que le nombre de visite.

Résultats de l'action n° 1.3 : Intérêt pour une seconde visite pour les membres de l'ACE

2012	2013	2014	Total 2012-2014
3	19	35	57

Plus les communes avancent dans le processus et plus elles demandent des visites supplémentaires et des coups de pouces pour progresser dans la mise en œuvre d'actions concrètes. Ceci s'explique par le temps qui est consacré au début pour la première étape du processus (voir ci-dessous). Ensuite, les actions peuvent être lancées par le personnel communal voire la commission communale de l'énergie.

NB : L'analyse détaillée des visites supplémentaires n'a pas été faite.

Résultats de l'action n° 1.4 : La première étape du processus : analyse de la situation, objectifs et plan de mesures

2012	2013	2014	Total 2012-2014
7	14	9	30

Le pic de 2013 s'explique du fait que le programme s'est mis en place en 2012 et a démarré dans la 2^{ème} partie de l'année. L'état des lieux et la définition d'une politique énergétique demandent quelques mois pour se concrétiser par l'approbation des autorités et leur engagement. Sur les 38 adhésions, 30 communes se sont engagées sur un programme de politique énergétique et ont déposé leur plan directeur communal des énergies.

L'analyse des résultats des états des lieux effectués de 2007 à 2014 montre que sur 45 états des lieux, 26, soit 58%, ont un score inférieur ou égal à 35%. Sachant qu'il faut at-

teindre au minimum 50% pour obtenir le label Cité de l'énergie, les communes concernées sont encore loin du label. Pour l'atteindre, elles doivent réaliser des actions concrètes et montrer leur progression. Selon les prévisions, six d'entre elles devraient obtenir le label en 2015 et une, la reconnaissance Partenaire en processus.

Pour atteindre l'objectif, les communes doivent réaliser leur plan d'actions. Pour cela, l'action n° 1.3 pour une seconde visite ou un coup de pouce est bénéfique tout comme les actions d'efficacité énergétique et les études de faisabilité directement subventionnées par le canton (action n° 2).

Résultats de l'action n° 1.5 : La deuxième étape du processus : demander la reconnaissance « Partenaire en processus Cité de l'énergie » ou le label « Cité de l'énergie »

Demande de la reconnaissance « Partenaire en processus Cité de l'énergie »

2012	2013	2014	Total 2012-2014
0	0	0	0

Demande du label « Cité de l'énergie »

2012	2013	2014	Total 2012-2014
0	0	1	1

Il n'y a eu qu'une seule nouvelle certification en 3 ans. Cela s'explique par le temps nécessaire pour atteindre le score de 50%. En général, il faut 3 à 4 ans pour progresser, voire plus si on part de très bas. Les prévisions des demandes en 2015 sont à ce titre, excellentes et prouvent les effets du programme d'encouragement.

<i>Prévisions 2015: reconnaissance Partenaire en processus</i>	1
<i>Prévisions 2015: certification Cité de l'énergie</i>	6
<i>Prévisions 2015: réaudit Cité de l'énergie</i>	5
<i>Prévisions du nombre total de Cités de l'énergie en 2015</i>	19

Résultats 2014 et prévisions 2015

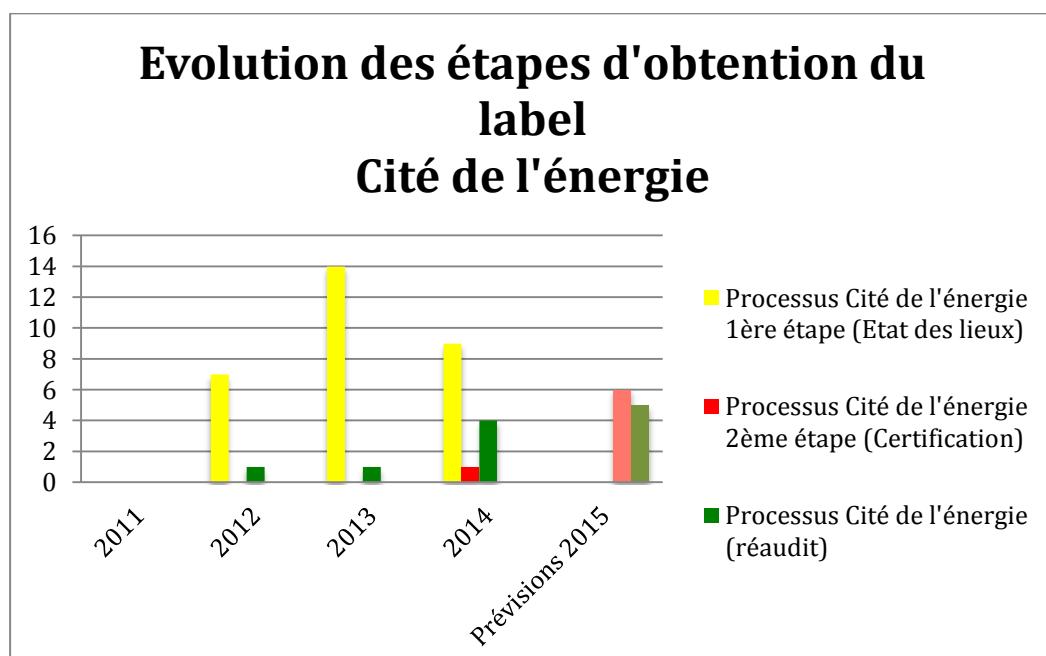
SITUATION /PREDICTION	2014	2015	2016
réaudit CE	4 Attalens / ASG Farvagny / LM Romont / ASG Rossens / AL	5 Bulle /HR Charmey / TB Région Singine /MG Siviriez / AV Villars-sur-Glâne / BP	Fribourg /MW (pour eea Gold) Châtel-St-Denis / MM
Certification CE (Partenaire en processus CE)	1 Granges-Paccot / BP	4 CE (+2 éventuel.) 1 PPCE Givisiez / LM Gletterens / ASG Morat /MG Neyruz /MW Broc (éventuel.) /LM Corminboeuf (éventuel.) /LM St-Aubin (PPCE) / MG	

Résultats de l'action n° 1.6 : réaudit Cité de l'énergie (renouvellement du label)

2012	2013	2014	Total 2012-2014
1	1	4	6

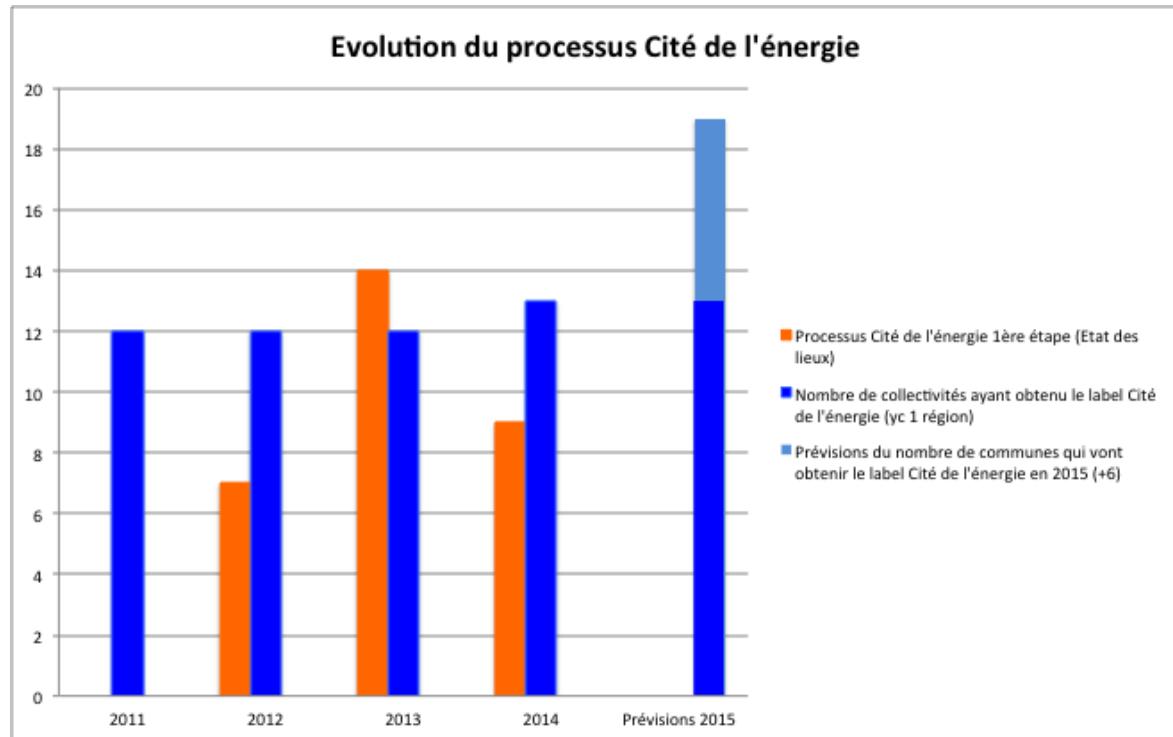
La quantité de réaudit dépend du nombre de Cité de l'énergie puisque tous les 4 ans, les cités de l'énergie doivent renouveler leur label. Le nombre augmentera au fil des ans en fonction des nouvelles certifications.

L'évolution des étapes d'obtention du label Cité de l'énergie est représentée ci-dessous.



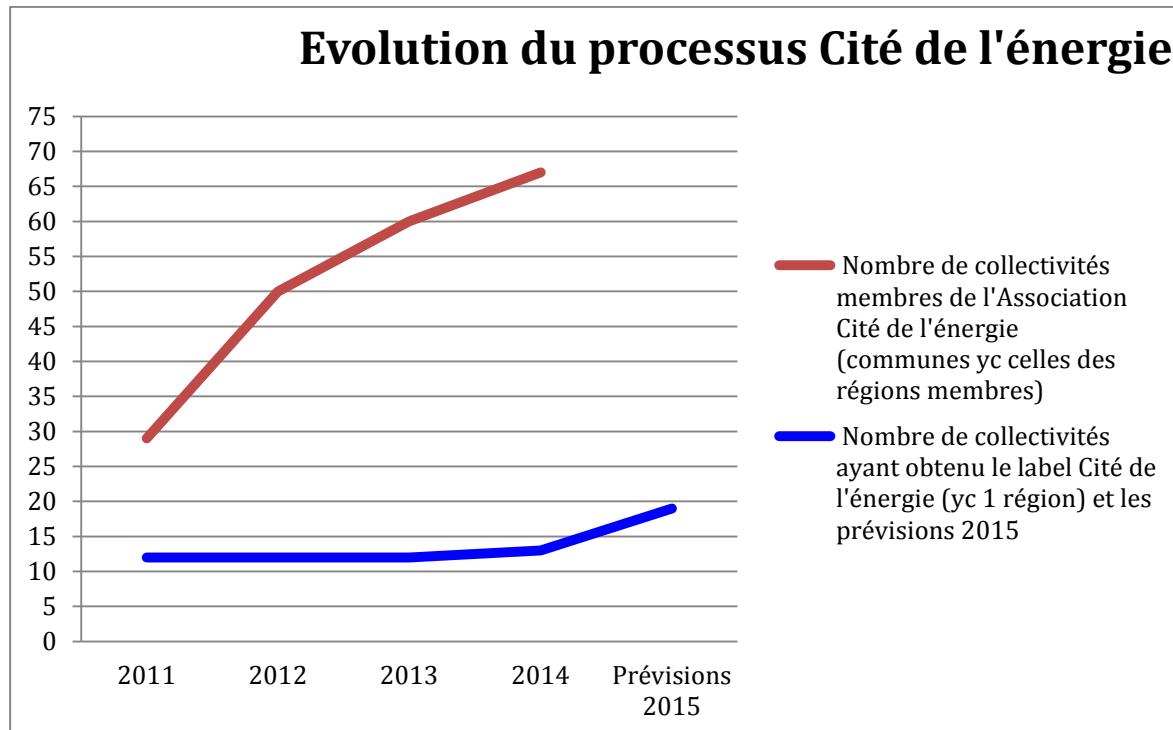
Graphique 6 : Résultats des étapes du processus Cité de l'énergie (situation 2014)

Il y a eu une seule nouvelle Cité de l'énergie en 2014 mais 6 prévisibles en 2015.



Graphique 7 : Evolution des états des lieux et du nombre de Cité de l'énergie

Avec le nombre élevé d'état des lieux de 2012 à 2014, les demandes de label Cité de l'énergie devraient augmenter dans les prochaines années, sous réserve que l'aide du canton se poursuive. En effet, les communes hésitent à s'engager à demander le label, par ex. Le Pâquier (40% en 2010) qui aurait dû entreprendre la démarche en 2014. Ne sachant pas si l'aide du canton continuerait au moment de son réaudit (2018), la commune a préféré renoncer au label.



Graphique 8 : Evolution du nombre de communes adhérant à l'Association Cité de l'énergie et des Cités de l'énergie (yc les prévisions 2015)

Les résultats probants du programme d'encouragement vont porter leur fruit en 2015 avec les demandes de label Cité de l'énergie.

6 Conclusion

La première analyse 2012-2014 des actions énergétiques soutenues par le canton de Fribourg de 2012 à 2015 montre que le programme d'encouragement porte ses fruits.

Sans le programme cantonal de subventionnement au processus Cité de l'énergie, il n'y aurait pas eu autant d'adhésion et de communes qui ont effectué la première étape du processus, c'est à dire un état des lieux et la définition d'un programme de politique énergétique communale, comportant - une vision, des principes directeurs, des objectifs en matière d'énergie et un plan d'actions permettant d'atteindre ces objectifs.

Avec 67 collectivités membres de l'Association Cité de l'énergie, le canton de Fribourg est de loin le canton romand qui a le plus de membre (voir en annexe Tableau 4 : Résultats décembre 2014 pour les cantons romands (yc les communes alémaniques du canton de Fribourg).

Le nombre de Cité de l'énergie a peu augmenté mais c'est essentiellement dû au fait que les communes les plus actives sont déjà labellisées et que la plupart des autres communes étaient peu actives et atteignaient un score relativement bas lors du premier état des lieux, ce qui ne leur permet pas d'obtenir le label si facilement. Néanmoins, les prévisions pour 2015 montrent que les 13 Cités de l'énergie actuelles devrait augmenter de 6 nouvelles et un partenaire en processus. Au terme du programme 2012-2015, la croissance sera donc très positive.

L'inertie à l'engagement des communes prend du temps par rapport à l'élan donné et certains points devraient encore être poursuivis. Cela peut aller du soutien aux communes qui sont déjà en route pour le label sans oublier celles qui vont commencer le processus .

7 Annexes

- Tableau 1 : Comparaison 2011 – 2014 du nombre de communes membres ou non membres de l'Association Cité de l'énergie et des habitants
- Tableau 2 : Résultats 2012-2014 du soutien aux actions 1.1 à 1.6 du processus Cité de l'énergie
- Tableau 3 : Résultats décembre 2014 pour les cantons romands (yc les communes alémaniques du canton de Fribourg)
- Carte 1 : Situation dans le canton de Fribourg en 2011 : collectivités participant au programme Cité de l'énergie
- Carte 2 : Situation dans le canton de Fribourg en 2014 : collectivités participant au programme Cité de l'énergie et bénéficiant du programme d'encouragement 2012-2015
- Brochure pour les communes « Actions énergétiques soutenues par le canton de Fribourg de 2012 à 2015 »

Cossonay, le 30 avril 2015, Bio-Eco Sàrl, Brigitte Dufour-Fallot, version 2



Tableau 1 : Comparaison 2011 – 2014 du nombre de communes membres ou non membres de l'Association Cité de l'énergie et des habitants

Processus Cité de l'énergie	2011	2012	2013	2014
Nombre total des communes	165	164	163	163
Nombre d'habitants	212'188	277'824	284'668	284'668
Communes Cité de l'énergie	11			12
Région Cité de l'énergie	1			1
Communes région Cité de l'énergie	19			19
Communes partenaires processus Cité de l'énergie	3			3
Communes membres Ass. Cité de l'énergie	13			50
Région membre Ass. Cité de l'énergie	1			1
Commune région membre Ass. Cité de l'énergie	6			6
Total membres Ass. Cité de l'énergie	29			67
Membres de l'Association Cité de l'énergie (communes yc celles des 2 régions membres)	52			90
Nombre de communes non membres de l'Association Cité de l'énergie	113			73
Nombre d'habitants vivant dans une collectivité membre de l'Association Cité de l'énergie	140'488	190'203	210'355	214'843
Nombre d'habitants vivant dans une collectivité non membre de l'Association Cité de l'énergie	71'700	87'621	74'313	69'825

Tableau 2 : Résultats 2012-2014 du soutien aux actions 1.1 à 1.6 du processus Cité de l'énergie

Actions	Processus Cité de l'énergie	2011	2012	2013	2014	Total 2012-2014	Prévisions 2015
1.1	Visite d'information à une commune (input)		22	13	10	45	
1.2	Adhésion à l'Association Cité de l'énergie	29	21	10	7	38	
1.3	"Coup de pouce" ou coaching		3	19	35	57	
1.4	Processus Cité de l'énergie 1ère étape (Etat des lieux)		7	14	9	30	
1.5	Processus Cité de l'énergie 2ème étape (Certification)		0	0	1	1	
1.6	Processus Cité de l'énergie (réaudit)		1	1	4	6	
	Nombre de collectivités membres de l'Association Cité de l'énergie (communes yc celles des régions membres)	52				90	
	Nombre de collectivités ayant obtenu le label Cité de l'énergie (yc 1 région)	12	12	12	13		
	<i>Prévisions 2015: certification Cité de l'énergie</i>						6
	<i>Prévisions 2015: réaudit Cité de l'énergie</i>						5
	<i>Prévisions du nombre de Cités de l'énergie en 2015</i>	0	0	0	0		19

SuisseEnergie pour les communes

Tableau 3 : Résultats décembre 2014 pour les cantons romands (yc les communes alémaniques du canton de Fribourg)

	nbre de Cités de l'énergie dont 2 régions (a)	% de population vivant dans une Cité de l'énergie (b)	nbre de membres de l'Association Cité de l'énergie (c)	% de population vivant dans une commune membre	nbre de communes Partenaire en processus	nbre de eea gold
GE	20	86%	22	86%	0	5
VD	17	47%	39	61%	3	2
VS (f)	14	43%	26	51%	0	1
FR (f et d)	13	50%	67	75%	3	0
NE	3	47%	13	75%	0	2
JU	3	28%	5	41%	0	3
JU BE (f)	1	14%	4	39%	0	0
Total	71		175		6	13

(a) L'Association de 6 communes de Crans Montana et le district de Singine (Sensebezirk) sont 2 régions Cité de l'énergie

(b) Mise à jour du nbre d'hab. selon OFS - Bilan de la population résidante permanente (total) selon les districts et les communes (31.12.2011)

(c) dont 3 régions (Association Crans-Montana, PNR Gruyère Pays d'Enhaut et le district de Singine)

Extrait du tableau de suivi des CCE 2014.xls pour les cantons de FR, GE et VS et des infos de JA, Bio-Eco, 9.1.2015, BDF